

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DU MULERA.

Ruhengeri, le 5 octobre 1928.

N°301/T.P.

RUHENGARI



Monsieur le Résident,

Comme suite à votre lettre N°2140/Org.ID en date 15 septembre dernier j'ai l'honneur de vous faire parvenir la carte routière au 1/300.000 du territoire du Mulera, qui indique l'endroit où la route passerait la rivière NGICHIYE. Sur le territoire aucune dépasserait les 6%.

Vu le transport intense actuel des vivres, je préfère achever le tronçon vers Kigali, qui est le plus important, avant d'entamer cette année encore la route Ruhengeri-Kisenyi. Avant de commencer les travaux de ce tronçon, une étude approfondie de concert avec le Délégué de Kisenyi doit être entreprise. Nous nous sommes déjà mis en rapport à ce sujet. La ligne rouge pointillée sur la carte indique les tronçons, qui sont à l'étude.

Le Délégué,
E. WOUTERS.

A Monsieur le Résident du Ruanda,

K I G A L I .

Munyanki
Wuhengeri

12 septembre 1928.

275/T.P.

Monsieur le Résident,

Subséquemment à ma lettre N° 269/T.P.
en date du 6 septembre dernier j'ai l'honneur de
vous demander de vouloir bien me faire parvenir 100
houes, 10 pioches et 4 barres à mines pour la confec-
tion de la route Ruhengeri-Kigali.

Le Délégué,
E. ROUERO.

A Monsieur le Résident du Ruanda,

K I G A L I .